



Direction de la santé
de Polynésie française



Document de travail

Registre du rhumatisme articulaire aigu en Polynésie française

Note d'information aux patients

Madame, Monsieur,

pour améliorer la prévention des maladies et la qualité des soins, il est nécessaire de connaître **l'épidémiologie des maladies**, c'est-à-dire de connaître le nombre de patients leur répartition géographique et l'évolution de leur maladie.

Les enquêtes épidémiologiques permettent d'identifier les facteurs de risque et les causes des maladies. Cela permet d'orienter les **programmes de santé en fonction des besoins** de la population et **d'évaluer les soins** pour en améliorer la qualité par des mesures adaptées.

Depuis le 1^{er} avril 2019, le **rhumatisme articulaire aigu (RAA)** est une **maladie à déclaration obligatoire**. La Direction de la santé est en charge du **registre du RAA** de Polynésie française qui est un **registre nominatif**. **Ce dispositif est légal et répond à une mission d'intérêt général et de santé publique**. La plupart des pays qui luttent contre le RAA s'appuient sur un registre.

Certaines informations administratives et médicales vous concernant peuvent être communiquées au registre du RAA de Polynésie française.

Les informations médicales recueillies sont exclusivement en lien avec le RAA. Elles ont deux objectifs principaux :

- améliorer votre suivi
- recueillir des données sur l'ensemble des personnes atteintes de RAA pour mieux lutter contre cette maladie qui est très répandue au Fenua (et dans la région Pacifique en général).

Ces données sont principalement l'identité, l'âge et le sexe, les résultats des examens ayant permis le diagnostic (prise de sang, échocardiographie), le stade de la maladie, les modalités de traitement, de suivi et l'évolution).

La plupart de ces informations provient de la fiche de déclaration obligatoire qui sera remplie avec votre consentement par votre médecin. D'autres renseignements peuvent être fournis par les professionnels de santé qui vous a pris(e) en charge sur le plan médical (médecins généralistes, pédiatres cardiologues, chirurgiens dentistes, pharmaciens).

Au sein du registre, ces informations sont couvertes **par le secret médical** et sont **strictement confidentielles**.

Seules des données **totale**ment anonymes feront l'objet d'analyses statistiques et de publications.

Conformément à l'article 40-5 de la loi du 6 janvier 1978*, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à cette transmission. Ces droits peuvent être exercés par l'intermédiaire du médecin qui vous suit, ou par courrier adressé au médecin responsable du registre :

Dr Jean-Marc SEGALIN
jean-marc.segalin@sante.gov.pf
58 rue des Poilus Tahitiens
BP 611
98713 PAPEETE

*Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004